

P PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE COMPTE ÉCONOMIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN 1994

LES DÉPENSES DE FORMATION PROFESSIONNELLE SE SONT STABILISÉES EN 1994

La dépense totale consacrée à la formation professionnelle par l'Etat, les entreprises, les collectivités territoriales, l'UNEDIC et les ménages a atteint 133 milliards de francs en 1994 (1,81% du PIB), passant légèrement en dessous de son niveau de 1993. L'État demeure le financeur principal de la formation professionnelle, devant les entreprises. Cependant, la part de l'État a diminué dans le financement global pendant que celles des régions et des entreprises sont en hausse.

La décentralisation conduit à une implication croissante des Régions dans les formations des jeunes. La dépense de formation continue des entreprises a poursuivi sa croissance au rythme de la masse salariale mais non par une augmentation du taux de participation financière des employeurs de dix salariés et plus qui marque un palier.

Les dépenses de l'Etat restent dominées par les actions menées en faveur de ses propres agents et les interventions pour les demandeurs d'emploi. On constate sur la période 1993-1994 une diminution des financements concernant la formation des chômeurs et celle des jeunes sans qualification. L'effort des entreprises s'effectue surtout en direction des actifs occupés et des jeunes sous contrats d'insertion en alternance ou en apprentissage.

Les producteurs de formation ont reçu 62 milliards de francs en 1994 soit une quasi stagnation en volume par rapport à 1993. Depuis quelques années, ils tendent à diversifier leurs activités et à viser des publics différents.



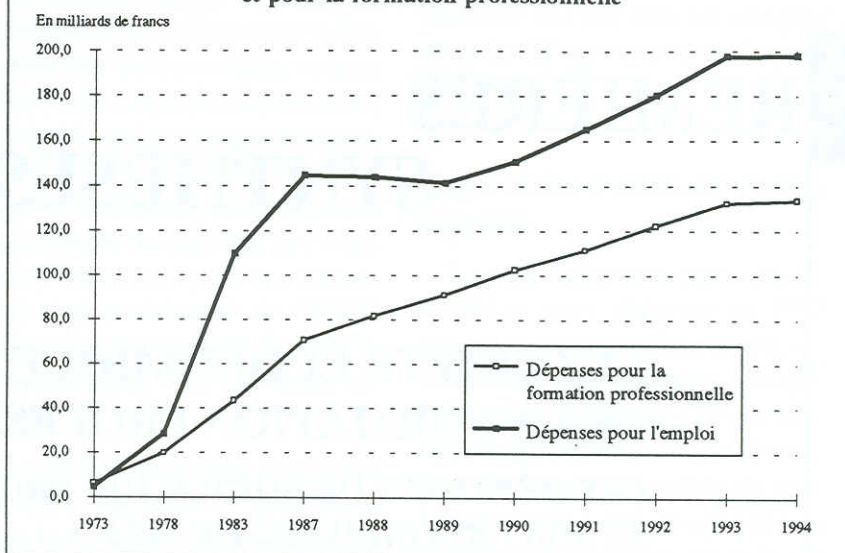
Depuis vingt ans, la part de la dépense totale relative à la formation professionnelle a fortement progressé puisqu'elle atteint 1,81 % du PIB en 1994 contre 0,55 % du PIB en 1973. Les dépenses de formation professionnelle ont d'abord augmenté fortement jusqu'en 1987 puis à un rythme moins rapide depuis 1988, évolution contrastant avec celle des dépenses pour l'emploi, beaucoup plus liées à la conjoncture économique et au chômage (cf. graphique 1).

Cette évolution est principalement due au développement rapide au cours des années 1980 des actions pour l'insertion professionnelle des jeunes et la formation des chômeurs. En effet, la part de la formation de première insertion, ensemble des dispositifs spécifiques destinés à la formation des jeunes sortant de l'école, a plus que doublé passant de 8 % du total des dépenses en 1973 à 17 % en 1994. Celle des formations pour les chômeurs adultes a progressé de plus de la moitié, passant de 13 % à 20 %. Corrélativement, la formation des actifs occupés a vu sa part se réduire de 76 % à 57 % tandis que les dépenses allant aux activités annexes (1) progressent de 3 % à 6 % entre 1973 et 1994.

Sur cette même période, le système de financement de la formation professionnelle a été de plus en plus dominé par les interventions publiques, qui assurent 54% du financement final en 1994 (dont 6% pour les Régions), alors que ces interventions n'en représentaient que 38 % en 1973. Dans le même temps, les entreprises voient leur part se réduire de 61 % à 39% tandis que

(1) - Les activités annexes sont celles qui accompagnent la mise en oeuvre des actions de formation professionnelle. Elles comprennent l'administration de la formation (gestion, contrôle, études générales), le transport, l'hébergement et la restauration des stagiaires, le conseil et l'ingénierie en formation, et l'information sur la formation.

Graphique 1
Evolution comparée des dépenses pour l'emploi
et pour la formation professionnelle



celle de l'UNEDIC est en forte hausse, passant de moins de 1 % en 1973 à plus de 6 % en 1994. La part des dépenses des ménages reste marginale à moins de 2 %, mais elle est mal connue et sous-estimée.

La dépense peut aussi se ventiler comme suit en termes d'opérations économiques :

- 62,8 milliards de coûts de fonctionnement, soit 48 % du total des dépenses (55% des dépenses en 1973), ont été consacrés aux formations ou aux activités annexes (administration, conseil en formation, information...).

- 58,7 milliards de coûts induits, soit 46 % du total (41 % des dépenses en 1973) concernent la rémunération des stagiaires (55,6 Milliards) ainsi que les exonérations de charges sociales ou les crédits d'impôt (5,2 Milliards).

- 2,0 milliards sont consacrés aux dépenses d'équipement, assurées en grande partie par les Conseils régionaux.

L'Etat demeure le financeur dominant de la formation professionnelle

Entre 1987 et 1993, les formations des actifs occupés et notamment celles des salariés d'entrepri-

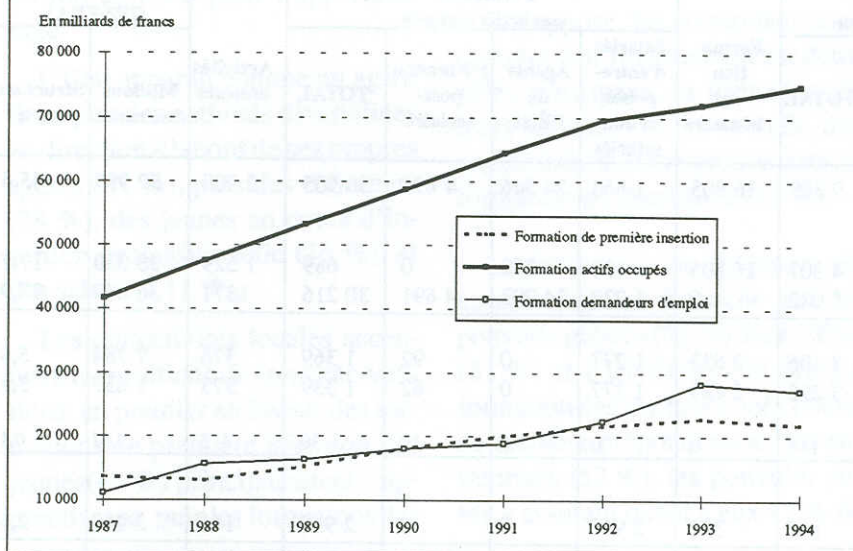
ses assujettis à l'obligation fiscale du "1,5%", progressent moins rapidement (6,5 % par an en francs constants) que l'ensemble des dispositifs en direction des jeunes et des chômeurs, en hausse de 9,7 % par an en volume sur la période (graphique 2).

Par ailleurs, deux inflexions récentes apparaissent témoignant de la contraction des interventions publiques entre 1987 et 1993 (- 3 points) et de la stagnation de celles des entreprises. Cette évolution est atténuée par le développement rapide des actions financées par l'UNEDIC et bénéficiant des transferts de l'Etat et des entreprises au titre des conventions de conversion. Au sein des pouvoirs publics, l'Etat demeure le financeur dominant, les collectivités locales et en particulier les Régions n'occupant encore qu'une place modeste (graphique 3).

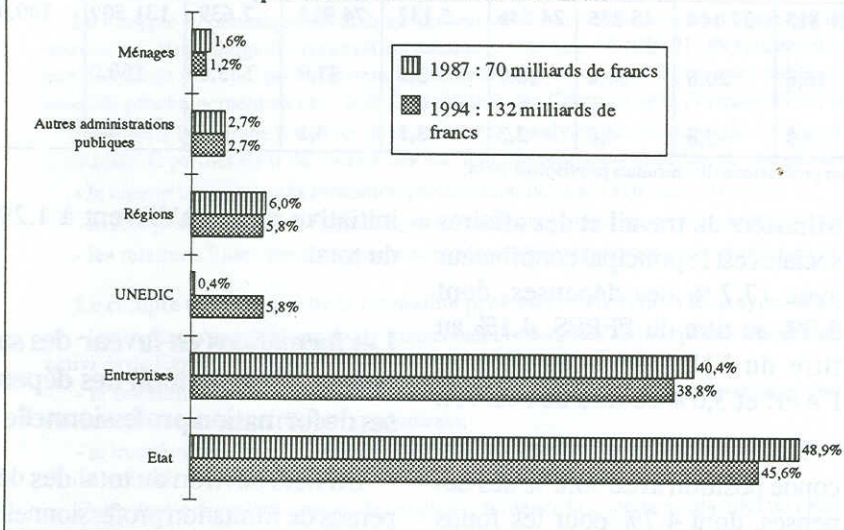
Les transferts entre financeurs sont en forte hausse durant la période

Depuis 1987, le montant total des transferts entre les financeurs de la formation professionnelle a été multiplié par 2,5, passant de 11 milliards de francs en 1987 à 27 milliards en 1994 (cf. encadré n° 3).

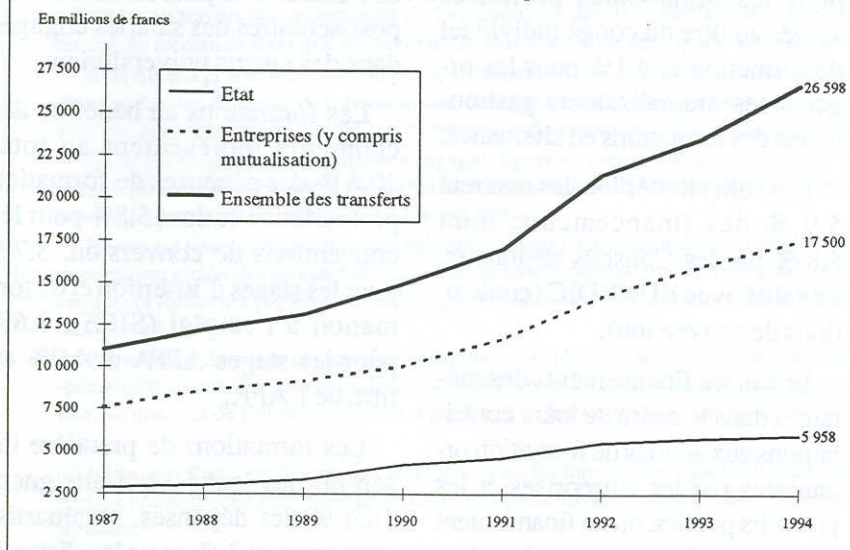
Graphique 2
Evolution 1987-1994 des dépenses de formation professionnelle par activité



Graphique 3
Evolution de la structure des dépenses de formation professionnelle par financeur entre 1987 et 1994



Graphique 4
Evolution des transferts effectués par les financeurs



Les transferts de l'Etat vers les autres financeurs ont été multipliés par 2 tandis que les fonds mutualisés, c'est-à-dire ceux versés par les entreprises aux organismes paritaires collecteurs agréés (FAF, OPACIF, OMA, OCA), sont passés de 7 milliards de francs en 1987 à 15 milliards en 1994, représentant près de 55 % du total des transferts.

Ce développement rapide des transferts illustre l'interdépendance entre les financeurs de la formation professionnelle. Il est appelé à se poursuivre dans les années à venir, notamment avec le transfert de la responsabilité des formations alternées des jeunes de l'Etat vers les Régions et l'extension du Fond social Européen. La réforme récente des organismes paritaires collecteurs agréés devrait permettre une meilleure lisibilité dans la complexité croissante des circuits de financement qui en résulte (graphique 4).

Avec 133,6 milliards francs, les dépenses de formation professionnelle stagnent en 1994

Globalement et pour la première fois depuis 1973, les dépenses de formation professionnelle n'augmentent pas en 1994 (+ 0,8 % en valeur, - 0,6 % en volume). Des inflexions apparaissent cependant avec une progression en valeur de 4,1 % des formations des actifs occupés et un recul de 3,9 % de celles des demandeurs d'emplois adultes et des jeunes en première insertion.

Bien que le taux de participation financière des employeurs de dix salariés et plus stagne à 3,3 % de la masse salariale, les dépenses de formation des entreprises augmentent, suivant la progression des salaires (+ 2 % entre 1993 et 1994) et suite à l'extension du champ de l'obligation légale aux entreprises de moins de dix salariés (+ 1 %). Les formations des agents de l'Etat

Tableau 1
Le financement final de la formation professionnelle en 1994 (hors dépenses d'équipement)

	Formation de première insertion			Formation des chômeurs	Formation des actifs occupés				Activités annexes	TOTAL GENERAL	
	Stages, contrats et actions d'orientation	Apprentissage	TOTAL		Salariés d'entreprises et non salariés	Agents de l'État	Formation post-scolaire	TOTAL		Millions de Francs	Structure en %
État (total)	6 595	2 794	9 389	16 805	1 668	24 546	4 691	30 905	2 900	59 999	45,6
*Ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle	4 127	180	4 307	16 805	436	253	0	689	1 529	23 330	17,7
* Autres ministères	2 468	2 614	5 082	0	1 232	24 293	4 691	30 216	1 371	36 669	27,9
Collectivité locale (total)	889	2 517	3 406	2 633	1 277	0	92	1 369	376	7 784	5,9
* Régions	823	2 469	3 292	2 633	1 277	0	62	1 339	373	7 637	5,8
* Départements et commune	66	48	114	0	0	0	30	30	3	147	0,1
Autres administrations publiques (FAS, Hopitaux publics...)	21	86	107	302	2 910	0	0	2 910	141	3 460	2,6
UNEDIC (conventions de conversion)	0	0	0	7 359	0	0	0	0	304	7 663	5,8
Entreprises et OPCA	4 739	4 100	8 839	45	38 400	0	66	38 466	3 641	50 991	38,8
Ménages	0	72	72	0	980	0	283	1 263	277	1 612	1,2
TOTAL	12 244	9 569	21 813	27 144	45 235	24 546	5 132	74 913	7 639	131 509	100,0
Structure en %	9,3	7,3	16,6	20,6	34,4	18,7	3,9	57,0	5,8	100,0	
Accroissement 1993-1994 en %	-12,7	10,4	-3,9	-3,8	4,6	3,3	3,5	4,1	1,6	0,8	

Source : DARES - Compte économique de la formation professionnelle, résultats provisoires 1994.

et les formations postsecondaires sont en hausse de 2 % en volume.

La diminution du financement des formations de première insertion des jeunes est liée notamment à la fin du programme PAQUE, à l'augmentation du nombre de stagiaires non rémunérés et au raccourcissement des durées de formation. Le recul des dépenses en faveur des demandeurs d'emploi adultes s'explique par une diminution des effectifs en formation, qui atteint 11% entre 1993 et 1994.

Suite à la décentralisation des formations qualifiantes des jeunes, la part des collectivités locales dans la dépense de formation professionnelle est en forte hausse (plus de 15 % sur un an) et représente désormais près de 6 % de cette dépense totale.

Avec plus de 48 % des dépenses, l'Etat et les autres administrations publiques constituent le principal financeur de la formation professionnelle. Au sein de ce poste, le

Ministère du travail et des affaires sociales est le principal contributeur avec 17,7 % des dépenses, dont 5,0% au titre du FFPPS, 4,1% au titre du FNE, 4,0% au titre de l'AFR et 3,6% au titre de l'AFPA.

Les entreprises viennent en seconde position avec 38,8 % des dépenses, dont 4,7% pour les fonds d'assurance formation et les organismes collecteurs agréés, 2,9 % pour les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation et 4,1% pour les organismes mutualisateurs gestionnaires des formations en alternance.

Les collectivités locales assurent 5,9 % des financements, dont 5,8 % par les Conseils régionaux, à égalité avec l'UNEDIC (conventions de conversion).

Enfin, les financements des ménages dans le cadre de leurs contributions aux actions de formation organisées par les entreprises et les pouvoirs publics, ou du financement d'actions de formation suivies à leur

initiative propre s'élèvent à 1,2% du total.

Les formations en faveur des salariés : 57 % du total des dépenses de formation professionnelle

Un tiers environ du total des dépenses de formation professionnelle est consacré aux formations des salariés d'entreprise, 19 % aux agents de l'Etat et 4 % pour les formations post-scolaires des salariés engagés dans des cursus universitaires.

Les formations au bénéfice des chômeurs représentent au total 20,6 % des dépenses de formation professionnelle dont 5,8% pour les conventions de conversion, 3,7% pour les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), 3,6% pour les stages AFPA et 4,0% au titre de l'AFR.

Les formations de première insertion des jeunes, qui atteignent 16,6 % des dépenses, se répartissent entre 9,3 % pour les disposi-

tifs spécifiques de formation des jeunes en difficulté ou en cours d'insertion et 7,3% pour l'apprentissage.

L'Etat apparaît comme un agent finançant des activités diversifiées en direction d'abord de ses propres agents (41 %), puis des chômeurs (28 %), des jeunes en cours d'insertion professionnelle (16 %), et des salariés (11 %).

Les collectivités locales accentuent la spécificité de leurs interventions, en premier en faveur des formations de première insertion des jeunes (44 %) principalement l'apprentissage, puis les formations des

chômeurs (34 %) et enfin celles des actifs occupés (18 %).

A l'opposé, les entreprises concentrent leur financement sur deux pôles principaux, la formation de leurs salariés (75 %) et celle des jeunes dans le cadre des contrats de formation en alternance (17 %).

La formation des chômeurs est essentiellement financée par les pouvoirs publics (72 %) dont l'Etat (61 %) et l'UNEDIC (28 %). La formation des actifs occupés relève de manière prépondérante des entreprises (52 %), les pouvoirs publics assurant quant à eux 47 % de

la dépense totale dont 33 % destinés à la seule formation des agents de l'Etat et 14 % aux interventions en direction des salariés du secteur privé ou para-public et des non-salariés.

Enfin, la formation de première insertion se caractérise par un financement mixte, puisque l'Etat et les régions supportent 57 % du financement total tandis que les entreprises en assument 41%. Ce partage devient égal si l'on ne retient que les seules dépenses directes de formation, hors exonérations de charges sociales et rémunérations des stagiaires.

Encadré n° 1

MÉTHODOLOGIE DU COMPTE ÉCONOMIQUE

Un bilan économique annuel de la formation professionnelle

Le Compte Economique est élaboré annuellement suivant une méthodologie qui tend vers celle des comptes satellites, telle que le nouveau système élargi de comptabilité nationale de la base 80 (SECN 1993) la développe explicitement. Il a pour objectif de répondre aux questions de fond que se posent les économistes du domaine, pouvoirs publics, professionnels, partenaires sociaux, qui seront associés prochainement au sein de la Commission des Comptes de la Formation Professionnelle.

Il présente le cadrage financier de la demande, l'analyse des structures de son financement ainsi que son articulation avec l'offre de formation. Il permet ainsi de fournir des éléments de réponse à une série de questions essentielles portant sur :

- le champ couvert par la formation professionnelle et ses évolutions récentes ;
- le rôle joué par chacun des principaux financeurs publics ou privés par rapport aux pôles majeurs de l'appareil de formation;
- les relations financières entretenues par les différents acteurs sur le marché de la formation.

Le compte économique de la formation professionnelle retient trois types d'analyses :

- le premier type croise unités de financement et activités en indiquant l'effort consacré par chaque agent financeur aux différentes activités de formation;
- le deuxième croise unités de financement et de production de la formation et des activités annexes en mesurant la répartition des financements entre les différents producteurs;
- le troisième croise activités et producteurs et permet de connaître le poids des diverses unités de production dans la mise en oeuvre d'une activité.

Cette dernière analyse permet de mettre en évidence le coût de production de chaque activité de formation et son partage selon les catégories de dépenses (frais de personnel, dépenses courantes de fonctionnement, dépenses en capital).

Principales sources d'information et axes de développement du compte économique

Au niveau le plus détaillé, les statistiques fournies par les financeurs de la formation professionnelle (Etat, Régions, entreprises) sont collectées au travers des conventions de formation, des déclarations fiscales d'employeurs, des bilans pédagogiques et financiers des centres de formation ainsi que des comptes rendus d'activités des organismes paritaires agréés.

A un niveau plus élaboré, le compte de l'Education (D.E.P) permet le chiffrage de l'apprentissage, des formations postsecondaires et d'une partie des dépenses de formation des ménages tandis que les comptes de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DARES) donnent la quantification des actions de formation financées sur le Fonds National de l'Emploi.

Parmi les futurs développements à engager, figure en premier lieu, la mesure de l'effort de formation des agents des collectivités locales qui revêt une importance sensible dans le contexte de la décentralisation. Ces travaux vont dans le sens de la régionalisation du compte économique entreprise sur l'exercice 1992.

En second lieu, la contribution des ménages, aujourd'hui marginale, pourrait devenir un levier de l'extension de la formation professionnelle en raison des limites financières des pouvoirs publics et des employeurs. Il convient donc de suivre attentivement le financement de la formation par les particuliers, qui devrait s'accroître comme cela est déjà le cas chez nos principaux partenaires de l'Union Européenne.

Par ailleurs, demeure le champ insuffisamment exploré de la connaissance des coûts supportés par les organismes par domaine et spécialité de formation. Cet approfondissement logique du compte économique suppose l'intensification de la collecte et de l'exploitation des données de l'observatoire des organismes de formation ainsi que le lancement de nouvelles enquêtes complétant cette observation.

Enfin, un effort de réflexion complémentaire sur les formes prises par les formations en entreprise, sur le poste de travail notamment, jointe à une approche purement quantitative de dépouillement comptable sont nécessaires pour produire une statistique robuste dans ce domaine.

Encadré n° 2

PLACE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES DIFFERENTS COMPTES

La démarche d'élaboration du Compte Economique permet de présenter de façon détaillée l'ensemble des flux financiers relatifs à la formation professionnelle. Deux autres comptes, touchant à la formation professionnelle, sont élaborés, le compte de l'Education et celui de l'Emploi (DARES).

1 - Le compte de l'éducation

La dépense intérieure d'éducation, calculée chaque année par la Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'éducation Nationale, mesure l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif en France métropolitaine. Elle s'élève à 538 milliards de francs en 1994, s'accroissant de 0,6% en francs constants par rapport à 1993.

La formation professionnelle continue y est évaluée hors coûts induits (rémunération des stagiaires ...) et s'élève à 53 milliards de francs, soit 9,8% de la dépense totale. Elle est en diminution de -1,1% en volume.

2 - Les comptes de l'emploi et de la formation professionnelle (Cf. Première synthèse n°104 du 29-12-95).

La dépense totale engagée dans la lutte pour l'emploi et contre le chômage est déterminée chaque année par la DARES - Ministère du travail et de la formation professionnelle. D'un montant de 286 milliards de francs en 1994, elle est en léger recul, 1,2% en francs constants, par rapport à 1993.

Les dépenses actives, aide à l'emploi et formation professionnelle progressent de 1,0% et constituent 48% de la dépense totale dont 88 milliards pour la formation professionnelle, tandis que les dépenses passives, indemnisation du chômage et incitation au retrait de l'activité régressent de 4,3% et représentent 52% du total.

3 - Le compte économique de la formation professionnelle

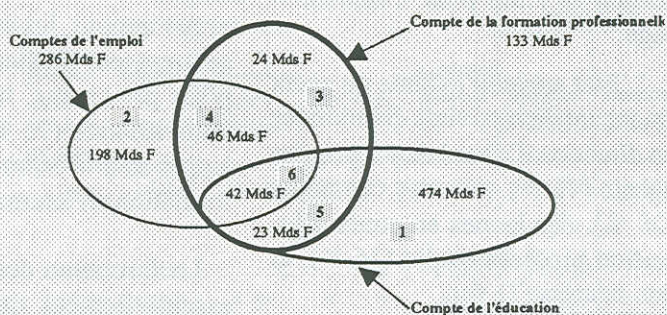
Le compte de la formation professionnelle est réalisé en restructurant la partie formation professionnelle des deux comptes disponibles (zones 4, 5 et 6 du schéma) et en la prolongeant (zone 3 : rémunérations des apprentis et des agents de l'Etat, dépenses de formation des du secteur public hospitalier, exonérations de charges sociales et crédit d'impôts), afin de rendre à la formation professionnelle son identité propre. Ceci a conduit à définir l'action de formation et à spécifier le champ d'application de la formation professionnelle et ses publics. La dépense totale est de 133 milliards de Francs en 1994, soit une baisse de -0,6% en volume par rapport à 1993.

4-5-6 Les intersections entre les trois comptes concernent :

4 - Les parties communes aux comptes de l'emploi et au compte économique de la formation professionnelle (45 milliards) recouvrent la rémunération des stagiaires hors dépenses d'apprentissage, de formation des agents de l'Etat et du secteur public hospitalier.

5 - Les parties communes aux compte de l'éducation et au compte économique de la formation professionnelle (23 milliards) portent sur les dépenses de fonctionnement des formations des agents de l'Etat, des apprentis et postsecondaire.

6 - Les parties communes aux trois comptes (41 milliards) concernent les dépenses de fonctionnement des stages hors dépenses d'apprentissage, de formation des agents de l'Etat, du secteur public hospitalier et des formations postsecondaires.



Encadré n° 3

DU FINANCEMENT FINAL AU FINANCEMENT INITIAL

Deux options sont envisageables pour procéder à une évaluation des flux financiers entre unités de financement et de production des actions de formation professionnelle, le financement «initial» ou le financement «final». Ainsi, l'Etat est considéré comme étant le **financeur initial** des activités réalisées grâce à la dotation de décentralisation versée aux Conseils Régionaux et affectée à la formation professionnelle. Or, les Régions étant libres de déterminer l'usage de ces ressources, il est préférable de choisir le mode de présentation où elles apparaissent comme **financeurs finals** des activités.

La démarche retenue dans le compte économique privilégie donc l'approche en termes de financeur final qui permet de restituer une image des circuits financiers où le décideur ultime de l'affectation des ressources apparaît et de mettre en évidence les flux monétaires en direction des producteurs de formation. En revanche, cette option méthodologique sous-évalue pour certains financeurs et surévalue pour les autres la contribution effective qu'ils apportent à la formation professionnelle. Aussi est-il nécessaire d'analyser les mécanismes de transfert entre agents de financement qui sont à même d'éclairer ce phénomène.

L'évaluation des effets nets des transferts permet de reconstituer la structure du financement initial et de fournir une image assez divergente du poids relatif des agents financeurs. Le montant des transfert entre financeurs s'élève en 1994 à environ 26,6 milliards de Francs :

Les fonds transférés par l'Etat (6,0 milliards) concernent la dotation de décentralisation au titre de la formation professionnelle dont des formations qualifiantes jeunes (3,7 Mds), les ressources allouées à l'UNEDIC au titre des conventions de conversion et de l'AFR (1,5 Mds) et le remboursements effectués au profit des entreprises et des divers organismes paritaires (0,8 Mds) pour la formation des salariés (politique contractuelle avec les entreprises du FFPPS, conventions de formation et d'adaptation du FNE).

Les entreprises opèrent plusieurs types de transferts d'un montant de 17,5 milliards, dont 14,8 Milliards en direction des FAF, des OPACIF, des OCA et des OMA et 2,7 milliards versés à l'UNEDIC au titre des conventions de conversion.

L'extérieur, dans le cadre du Fonds Social Européen, accorde des subventions qui transitent par l'intermédiaire de l'Etat ou des régions (estimées à 3,0 milliards).

Les transferts entre financeurs en 1994

Ainsi entre 1993 et 1994, la part de l'Etat s'accroît de + 3,1 points environ et s'établit à 48,7% du financement total en 1994, les régions et l'UNEDIC voient leur part se contracter très fortement (passant respectivement de 5,8% à 2,2% et de 5,8% à 2,7%) et les entreprises enregistrent une hausse de près de 1,4 points (soit 40,2% du financement initial) compensée par une quasi-disparition des organismes paritaires FAF, OPACIF et OMA dont les ressources proviennent pour l'essentiel des employeurs.

Un nouveau financeur apparaît, l'extérieur (remboursements du FSE) avec 2,3% de la dépense totale.

Le transfert entre financeurs en 1994

DE	VERS	ETAT	REGIONS	UNEDIC	ENTREPRISES					FONDS VERSES (-)
					FINANCEMENTS DIRECTS	FAF OCA	OPACIF	OMA	TOTAL	
ETAT	0	3721	1450	547	60	180	0	787	5958	
REGIONS	0	0	0	0	21	119	0	140	140	
ENTREPRISES	88	0	2658	0	5656	5512	3586	14754	17500	
EXTERIEUR	1800	1200	0	0	0	0	0	0	3000	
FONDS RECUS (+)	1888	4921	4188	547	5737	5811	3586	15681	26598	

Source : DARES - Compte économique de la formation professionnelle, résultats 1994 provisoire.

LE FINANCEMENT DES PRODUCTEURS DE FORMATION : ÉGALITE ENTRE SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVÉ

Les résultats qui suivent ont été élaborés à partir de l'exploitation des bilans pédagogiques et financiers de l'exercice 1994. Le champ couvert ici exclut la formation des agents des administrations territoriales ainsi que la sous-traitance mais inclut celles des agents de l'Etat, l'apprentissage, les formations AFPA pour les chômeurs adultes sur la subvention de l'Etat et les formations post-scolaires.

Si l'on met de côté les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du secteur semi-public, dont la part s'élève à 8,1 % des 62,8 milliards de francs reçus par les organismes producteurs en 1994, le partage du champ de la formation continue se révèle être sensiblement égal entre organismes publics et parapublics d'un côté et organismes privés de l'autre. Ainsi, les dispensateurs de formation qui relèvent de la sphère publique captent 45,1 %

du financement total et ceux appartenant au secteur privé 46,8 %.

Dans le premier groupe, se trouvent les centres internes des administrations publiques en charge de la formation des agents de l'Etat (19,8% du financement total des producteurs) ; les établissements de l'Education nationale (14,6 %) dont 10,1 % pour le supérieur et le CNAM, et 4,2 % pour les GRETA; l'AFPA (7,7 %) ; les organismes dépendant des chambres consulaires (2,4 %) ; les établissements dépendant de différents ministères (0,6 %).

Dans le second groupe, se situe le secteur associatif (18,9 %), ensemble composite où voisinent les ASFO (associations de formation des branches professionnelles), les associations spécialisées dans la formation des jeunes ou des chômeurs de longue durée, les formateurs individuels et les organismes

à but lucratif (SA, SARL, etc : 17,2 %) ainsi que les centres internes des entreprises (10,7 %).

Les structures de financement se révèlent très dissemblables d'un type d'organisme à l'autre. Les situations les plus extrêmes sont évidemment celles des centres internes des administrations publiques et des entreprises, les premiers étant en relation financière quasi-exclusive avec les pouvoirs publics, les seconds ayant un lien de même nature avec les entreprises.

A un moindre degré, on peut également opposer le secteur marchand (formateurs individuels, SA, SARL, etc...) à l'AFPA ou aux établissements du supérieur du ministère de l'Education, le premier recevant 81 % de ses ressources des entreprises et des particuliers et les seconds étant financés par les pouvoirs publics à hauteur de 94 % et 87 % respectivement.

Tableau 2
Le financement des producteurs de formation professionnelle en 1994

	Secteur public et semi-public					Secteur privé			TOTAL	
	Établissements de l'Éducation Nationale et des autres ministères	AFPA	Organismes consulaires	Centres de formation des apprentis	Centres internes des administrations publiques	Centres internes des entreprises	Organismes privés à but non lucratif	Organismes privés à but lucratif et formateurs individuels	Millions de Francs	En %
État (total)	6 303	4 449	205	235	12 180	0	3 254	831	27 457	43,7
*Ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle	1 049	4 437	199	185	131	0	3 163	808	9 972	15,9
* Autres ministères	5 254	12	6	50	12 049	0	91	23	17 485	27,9
Collectivité locale (total)	1 125	75	283	2 523	45	0	1 468	387	5 906	9,4
* Régions	1 095	75	283	2 475	45	0	1 402	387	5 762	9,2
* Départements et commune	30	0	0	48	0	0	66	0	144	0,2
Autres administrations publiques	154	19	40	87	11	0	427	561	1 299	2,1
UNEDIC	86	19	45	3	5	0	483	274	915	1,5
Entreprises	1 375	287	845	2 169	152	6 726	5 865	8 433	25 852	41,2
Ménages	471	4	113	72	16	0	344	315	1 335	2,1
Millions de F	9 514	4 853	1 531	5 089	12 409	6 726	11 841	10 801	62 764	100,0
En %	15,2	7,7	2,4	8,1	19,8	10,7	18,9	17,2	100,0	

Source : DARES - Compte économique de la formation professionnelle, résultats provisoires 1994.

A côté de ces deux groupes d'organismes à structure de financement fortement dissymétrique, se trouvent les producteurs dont les activités relèvent de façon plus équilibrée de la commande publique et de la commande privée. Représentant une part de marché d'environ un tiers, cet ensemble se compose du secteur associatif, des CFA, des GRETA et des organismes consulaires.

Ces deux principales familles d'organismes appartenant à la sphère publique ou para-publique sont donc assez largement ouvertes sur le marché de la formation continue.

Une forte spécialisation des producteurs de formation ...

Les activités de formation font inégalement appel aux différents producteurs. Ainsi, en 1994, les formations de première insertion des jeunes sont avant tout effectuées par les CFA (45 %), les producteurs privés (40 %), en majorité à but non lucratif (24 %) et les établissements de l'Education nationale (7 %), essentiellement les GRETA. La formation des chômeurs est principalement du ressort de l'AFPA (43 %), du secteur associatif (30 %) et de l'Education nationale (11 %). La formation des actifs occupés est quant elle assurée par les centres de formation internes des administrations ou des entreprises (45 %), les producteurs privés (34 %) et les établissements de l'Education nationale (17 %), notamment ceux du supérieur (14 %) en raison du poids important des formations post-scolaires.

Se dessine donc un schéma qui correspond à une forte spécialisa-

tion des producteurs de formation autour de cinq pôles d'activité.

Le premier groupe concerne les organismes spécialisés dans la formation des actifs occupés, centres internes des administrations et des entreprises qui y consacrent respectivement 99 % et 97 % de leurs ressources mais aussi établissements d'enseignement supérieur de l'Education nationale, pour les formations post-scolaires et du CNAM dont respectivement 95 % et 94 % des ressources vont aux actifs occupés.

Le deuxième groupe rassemble les CFA, organismes spécialisés dans la formation de première insertion, dont l'activité se concentre presque exclusivement sur la formation des apprentis et des jeunes titulaires d'un contrat de qualification.

En troisième lieu, figure l'AFPA, seul organisme dont le réseau se focalise à 89 % sur la formation des chômeurs, les ressources sur conventions en provenance des pouvoirs publics ou des entreprises ne jouant qu'un rôle limité dans le financement de l'institution.

Le quatrième groupe constitué des formateurs individuels et les organismes à but lucratif, est en position intermédiaire avec un profil d'activité encore très marqué par la spécialisation, puisque près des trois-quarts des ressources vont à la formation des salariés, mais également une ouverture certaine vers la formation des jeunes et des chômeurs, dans le cadre des contrats de qualification principalement.

Enfin, le cinquième groupe est constitué des GRETA, des établissements secondaires dépendant d'autres ministères que l'Education

nationale, des centres de formation relevant des organismes consulaires et du secteur associatif, dont la structure des activités est relativement équilibrée entre les trois types de publics.

... qui tend à s'atténuer depuis sept ans

Le rapprochement entre ces résultats et ceux observés en 1987 montre surtout une réduction significative de cette tendance à la spécialisation. Ainsi, les CFA se sont davantage orientés vers la formation des jeunes en contrats de qualification; les établissements de l'Education nationale ont réduit la part consacrée à la formation des actifs occupés et ont développé celle en direction des jeunes, de même que les organismes consulaires et les organismes à but lucratif. Par ailleurs, les associations ont développé sensiblement leurs activités de formation des chômeurs, par rapport à celles des actifs occupés.

Ces redéploiements d'activité tiennent en partie à l'évolution des politiques publiques et privées qui, depuis sept ans, ont été à l'origine de la croissance relative des actions en direction des jeunes, tandis que la part des formations destinées aux actifs occupés a tendance à se réduire. Mais ils sont aussi la conséquence de choix stratégiques opérés par les producteurs de formation sur un marché en transformation rapide.

G. Osbert
(DARES-FPQ)

A. Ait Kaci
(BIPE Conseil)

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : (1) 44.38.22.60. Télécopie (1) 44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : (1) 48.39.56.00. Télécopie : (1) 48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 730 F - Autres pays : 970 F. Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD.